

DELIBERATION N° 80/123 : CONVENTION DE LOCATION LOCAUX SCOLAIRES

Sur proposition de Monsieur REMY, Conseiller Municipal chargé de l'Animation,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer 3 conventions avec Monsieur le Directeur de l'Ecole primaire du Centre, en vue de l'occupation, à titre temporaire, de 3 salles de classes vacantes, et ce, pour y installer :

- . la bibliothèque municipale,
- . le Comité d'Expansion de la Ville de LUDRES,
- . une activité de la Maison pour Tous.